

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 37 (1966)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'état de l'épuration des eaux dans le Jura  
**Autor:** J.-Cl.D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825077>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

proximité de la ville. Les eaux usées de nombreux immeubles s'écoulent, après décantation dans une fosse digestive, dans la nappe souterraine. Or, cela est interdit en vertu de l'article 68 de l'ordonnance concernant les installations d'alimentation en eau potable et des eaux usées du 4 janvier 1952.

La construction des canalisations est si coûteuse que la commune, trop peu peuplée, se ruine en dépit des subsides obtenus. D'autre part, des propriétaires désireux de bâtir de grands immeubles locatifs demandent à la Direction des travaux publics l'autorisation d'écouler les eaux usées dans les terrains couvrant la nappe souterraine. Ils invoquent naturellement le principe de l'égalité devant la loi, droit cher à tout citoyen suisse.

Conformément aux prescriptions légales, nous devrions donc constituer des zones de protection englobant de vastes parties du territoire de cette commune. Les propriétaires fonciers protesteraient contre la rigueur d'une telle mesure. Par ailleurs, la commune en question compte précisément sur la rentrée des émoluments de raccordement pour financer ses ouvrages de protection des eaux. Il est logique d'aménager d'abord les installations d'épuration et de construire plus tard les immeubles. Cependant, dans la pratique, il est souvent nécessaire de procéder différemment.

Il appert de notre exemple que nous ne pouvons pas nous tirer d'affaire sans recourir à une solution de transition. Lorsque nous accordons aujourd'hui une subvention pour l'aménagement d'un canal collecteur principal, nous veillons à ce que le canal et la station d'épuration se construisent en même temps. En revanche, nous ne pouvons faire suspendre les travaux de canalisation d'un village jusqu'à l'achèvement de la station d'épuration. La réalisation du programme de protection des eaux en serait retardée d'une dizaine d'années environ. La construction d'une station d'épuration de dimension moyenne dure de deux à trois ans, alors que, dans les villages, les travaux de canalisation s'étendent sur des dizaines d'années.

A signaler enfin que, dans le domaine de la protection des eaux, l'aménagement régional ne s'arrête pas nécessairement à la frontière cantonale. Pour certaines installations, nous faisons cause commune avec les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie et Lucerne.

H. INGOLD

## L'état de l'épuration des eaux dans le Jura

*Si l'on a éprouvé quelques difficultés pour le démarrage, dans le Jura (hormis aux Genevez et à Vellerat, qui ont des installations d'épuration des eaux mécano-biologiques, et à Châtillon et à la Maison de santé de Bellelay, dotées également d'installations), le tournant de l'épuration des eaux est bien pris aujourd'hui dans les sept districts.*

*Comme c'est dans la vallée de la Birse que l'épuration est de la plus grande actualité, commençons par le bassin supérieur de ce cours*

d'eau, soit par Tramelan. Le grand village a posé toutes ses canalisations et l'heure de la commande du projet de la station d'épuration a sonné.

Dans la vallée de Tavannes, les choses aussi se précisent bien. Malteray, Bévillard, Pontenet et Sorvilier, qui auront une station commune, poursuivent la pose de leurs canalisations. C'est à Loveresse que l'on construira une station d'épuration commune pour cette localité, Reconvilier, Tavannes et, peut-être, Saules et Saicourt. Quant au village de Court, il construira sans doute une station pour lui seul.

A Moutier, où l'on n'a pas encore définitivement choisi le lieu de la station d'épuration, il faudrait sans doute faire passer la route sous tunnel, près de la Scierie Steulet, pour régler le problème. A signaler le gros effort que le chef-lieu prévôtois a fait jusqu'à présent pour construire son réseau de canalisation générale. Les choses pourront aller vite et en profiteront les localités environnantes qui seront rattachées à cette station.

A Delémont, où un syndicat intercommunal est en formation en vue de l'établissement d'une station en aval de Soyhières, les choses sont fort avancées. Ce chef-lieu, lui aussi, a aménagé d'importants canaux collecteurs et les localités environnantes n'ont plus qu'à suivre le mouvement.

Liesberg construit sa propre installation. Un syndicat de communes intercantonal comprenant notamment Lauzon, Zwingen et Breitenbach bénéficiera, en 1970 sans doute, d'une station à laquelle seront rattachées quelques localités soleuroises. Du côté de Grellingue et Duggingen, on sonde encore les intentions de Bâle-Campagne afin de mieux coordonner les efforts.

Tandis que, dans la vallée de la Scheulte, on hésite toujours quant à la façon de grouper les localités, il faut noter que Bassecourt est en bonne position en ce qui concerne la construction des canalisations.

A Pleigne, la réalisation des canalisations et de la station d'épuration est presque terminée. On compte que, cet automne, tout sera fini.

Dans la vallée de la Suze, après bien des tergiversations, on paraît maintenant décidé à aller de l'avant notamment à Saint-Imier où l'on pourrait former un syndicat de communes avec Renan, Sonvilier et Villeret. Une autre région pourrait comprendre Cormoret et Courtelary et une troisième Cortébert et Sonceboz.

Sur le Plateau de Diesse, il semblerait que trois stations soient préférables à une seule en raison des grandes distances séparant les localités. A Prêles, les travaux avancent fort. Nods pourrait agir de son propre côté alors que Diesse et Lamboing pourraient unir leurs efforts.

En Ajoie, la construction de la station d'épuration de Bure approche de sa fin. Par contre, on n'a pas encore terminé les études du projet qui verrait, à Porrentruy, la réalisation d'une station à laquelle seraient rattachées dix-sept communes.

Enfin, à La Neuveville, où l'on conjugue les efforts avec les Neuchâtelois, on note de réjouissants progrès.

On le voit, les choses sérieuses ont commencé dans le Jura, mais il ne faut pas relâcher les efforts.

J.-Cl. D.